



Distr.
GENERALE

T/PET.10/662
8 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme MAGNE SVENDSEN CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

St. Olavsgate 46
2000 Lillestrøm
(Norvège)

[Sans date]

Le Conseil de tutelle de
l'Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Messieurs,

Je formule l'espoir que vous insisterez pour que les Etats-Unis renégocient l'Accord de libre association en respectant l'Accord de tutelle 1/, la Constitution des Belau et la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Je formule aussi l'espoir que vous enverrez une mission d'observation pacifique en tant que force de maintien de la paix aux Belau, ainsi que l'a demandé l'ibedul (le grand chef Gibbons).

Je pense qu'il est préférable de ne pas mettre fin à l'Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique tant que les Etats-Unis ne se sont pas acquittés de leurs obligations.

(Signé) Magne SVENDSEN

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).